



**À tous les collègues *CONTRACTUELS*
enseignants, CPE et Copsy :**

STAGE SPÉCIAL NON TITULAIRES

Enseignants, CPE et Copsy

VENDREDI 11 MAI (de 9h à 17h)

**à Orléans (*Foyer des Jeunes Travailleurs –
28 rue Jacquard*)**

ATTENTION : Dépôt de la demande

le MARDI 11 AVRIL au plus tard !

Le 13 mars 2012 a été publiée la loi concernant «*l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la Fonction publique*».

Cette loi présente des modalités nouvelles pour être titularisé ou obtenir un CDI.

Vous vous interrogez

- sur ce que prévoit concrètement cette loi du côté de la titularisation et du CDI,
- sur les conditions de son application dans notre académie,
- sur ses effets immédiats et à plus long terme,
- sur les questions qu'elle laisse en suspens,
- sur ce qu'on peut porter comme exigences auprès de l'administration ministérielle et rectorale...

Vous souhaitez rencontrer **vos élus à la Commission Consultative Paritaire pour les non titulaires** (*ayant obtenu près de 54% des voix aux dernières élections professionnelles, les 3 élus à la CCP sont tous issus de la liste FSU*), pour comprendre comment fonctionne cette instance et discuter des revendications que la FSU doit y porter ?

Ce stage est fait pour vous, pour vous informer et débattre entre collègues !

Deux responsables nationaux du SNES-FSU (*collèges et lycées généraux et techniques*) et du SNUEP-FSU (*lycées professionnels*) seront présents pour faire le point avec vous sur cette loi et vous donner des réponses pratiques pour comprendre le dispositif de titularisation et d'accès au CDI.

N'hésitez pas à utiliser votre droit à participer à ce stage de formation syndicale, ouvert à tous (syndiqués ET non syndiqués) ; c'est un droit qui ne peut pas vous être refusé : la journée n'est ni amputée du salaire, ni soumise à récupération. Il faut juste respecter le **délai d'1 mois**, donc il faut **impérativement déposer votre demande d'autorisation d'absence (voir document joint*)** auprès du secrétariat de votre établissement **au plus tard le mardi 11 avril 2012**. Et pensez à **nous prévenir par mail ou par téléphone** de votre venue !

* *Cochez la case « un congé pour formation syndicale » ; puis organisé par « Le SNES, le SNEP et le SNUEP – FSU, sous l'égide du Centre de formation de la Fédération Syndicale Unitaire ».*

Vous n'avez aucune convocation à donner, puisque c'est de droit, seule une attestation de présence au stage étant exigible ensuite.